

25, RUE DU TRANSVAAL - 75020 PARIS
TEL: 01 43 58 78 20 - FAX: 01 43 58 78 24
alexis@quenetai.com

DIAGNOSTICS PLOMB - AMIANTE - ETAT PARASITAIRE
D.T.I.(DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER)
CERTIFICATION DE SURFACE LOI CARREZ

Annexé à la minute d'un acte reçu
par le Notaire Associé soussigné
le 20 septembre 2004

~~Annexé à la minute d'un
par le Notaire Associé s
le~~

ETAT DES RISQUES D'ACCESSIBILITE AU PLOMB

Rapport de diagnostic

APPARTEMENT

LOT N° 2

5 RUE DE LA MAIRIE

RDC ET 1^{ER} ETAGE

60270 GOUVIEUX

Date du rapport : 04/06/2004

Date de la visite : 27/05/2004

Demandeur : Société COROSSOL
5 rue de Castiglione
75001 PARIS

Cote Dossier : 040350I

Occupation
Appartement occupé : non
Présence d'enfants : non

Les mesures réalisées sur les éléments de construction n'ont pas révélé la présence de plomb en concentration supérieure à 1 mg/cm². Le diagnostic ne fait pas apparaître à ce jour une accessibilité au plomb au sens de l'article 32-2 du code de la santé publique.

In le 06.06.2004


I 4
JH



25, RUE DU TRANSVAAL - 75020 PARIS
TEL: 01 43 58 78 20 - FAX: 01 43 58 78 24
alexis@quenetai.com

DIAGNOSTICS PLOMB - AMIANTE - ETAT PARASITAIRE
D.T.I. (DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER)
CERTIFICATION DE SURFACE LOI CARREZ

DESCRIPTION DU MARCHÉ

Identification du propriétaire

Société COROSSOL
5 rue de Castiglione
75001 PARIS

Identification de l'organisme

IMMO PARTNERS
Siège social : 25 rue du Transvaal
75020 PARIS
Assurance : M.M.A. police n° 111 570 491
Nom de l'inspecteur : Guillaume HOEL

Objet de la mission

La société IMMO PARTNERS a été sollicitée pour effectuer un état des risques d'accessibilité plomb dans les peintures. La mission se limite aux parties privatives et ne concerne pas les parties communes. Cet état comprend l'identification de toute surface comportant un revêtement présence de plomb.

Descriptif et composition du bien

Appartement comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour et une salle d'eau ;
- Au premier étage : deux salles de bains et trois chambres.

Logement occupé : non
Présence d'enfants : non

Référence réglementaire

La référence réglementaire est celle des articles L.32-5 et R.32-10 du Code de la Santé Publique.

Conditions particulières

Conditions de visite : le diagnostic est limité aux locaux et aux éléments rendus accessibles lors de la visite.
Clause de validité : Seul l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la IMMO PARTNERS.

Contenu du rapport

Page de garde : 1 page
Description du marché : 2 pages
Relevé de mesures : 1
Conclusion : 1
PAGES AU TOTAL : 5

JM JB
JH

CONDITIONS D'EXECUTION

La mission comprend :

- le déplacement d'un technicien
- la visite du site
- l'établissement de la liste des éléments unitaires devant faire l'objet des mesures
- la réalisation des mesures
- la rédaction d'un rapport de visite

Les mesures sont réalisées sur les éléments directement accessibles sans démontage à l'aide d'un appareil portatif à fluorescence X de marque NITON.

Le diagnostic est considéré comme positif pour un élément si l'une des mesures révèle la présence d'un taux de plomb supérieur à $1\text{mg}/\text{cm}^2$ (arrêté du 12 juillet 1999).

Description du rapport

La conclusion récapitulative synthétise les résultats de la mission; Elle comprend :

- l'adresse des locaux diagnostiqués
- la date de la visite et le nom du technicien ayant fait les mesures.
- la liste des éléments pour lesquels le diagnostic est considéré comme positif.

Les relevés de mesures comprennent :

- la dénomination de la pièce
- la dénomination des éléments mesurés
- le relevé des mesures avec indication :
 - du numéro de mesure
 - de la localisation d'un composant du bâtiment, côté, entrée, gauche, face, droite
 - de l'indice de profondeur Di : un indice inférieur à 1.5 indique que le plomb est très près de la surface, un indice compris entre 1.5 et 4 indique que le plomb est modérément recouvert et un indice supérieur à 4 indique que le plomb se trouve en profondeur.
 - du taux de plomb exprimé en mg/cm^2 .
 - du résultat du diagnostic : positif ou négatif.

Pour les éléments supportant une concentration en plomb supérieure à $1\text{mg}/\text{cm}^2$:

- la description de la surface apparente
- la présence de dégradation (oui/non)
- l'état de conservation (très dégradée, écaillée, papier décollé, fissuré, choc, bon état, recouvert).

Etendue de la dégradation :

- ponctuelle : dégradation sur une superficie inférieure à 1m^2 .
- généralisée : dégradation sur une superficie supérieure à 1m^2 .

Conformément à l'article R 32-12 et lorsque l'état révèle la présence de revêtements contenant du plomb en concentration supérieure à $1\text{mg}/\text{cm}^2$, il est annexé une note d'information générale à destination du propriétaire lui indiquant les risques de tels revêtements pour les occupants et pour les personnes éventuellement amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie de l'immeuble concerné. Cette note d'information est conforme au modèle de l'arrêté du 12 juillet 1999.

IH 
JH



25, RUE DU TRANSVAAL - 75020 PARIS
TEL: 01 43 58 78 20 - FAX: 01 43 58 78 24
alexis@quenetai.com

DIAGNOSTICS PLOMB - AMIANTE - ETAT PARASITAIRE
D.T.I. (DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER)
CERTIFICATION DE SURFACE LOI CARREZ

LISTE DES POINTS DE MESURE DU PLOMB DANS LES PEINTURES

Diagnostic du 27/05/2004

5 rue de la Mairie

RDC et 1^{er} étage

60270 - GOUVIEUX

N° de point	Etage	Pièce	Côté	Structure	Etat	Note	Indice de profondeur	Concentration en plomb (mg/cm ²)	Résultat
n°58	Rdc	Entrée		Porte			1.0	0.00	Négatif
n°59	Rdc	Entrée		Fenêtre			1.2	0.01	Négatif
n°60	Rdc	Entrée	Entrée	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°61	Rdc	Salle d'eau	Gauche	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°62	1	Palier	Face	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°63	1	Chambre 1	Entrée	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°64	1	Chambre 1	Gauche	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°65	1	Chambre 1	Face	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°66	1	Chambre 1	Droite	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°67	1	Chambre 2		Fenêtre			1.2	0.01	Négatif
n°68	1	Chambre 2	Entrée	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°69	1	Chambre 2	Gauche	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°70	1	Chambre 2	Face	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°71	1	Chambre 2	Droite	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°72	1	Chambre 3	Entrée	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°73	1	Chambre 3	Gauche	Mur			1.0	0.00	Négatif
n°74	1	Chambre 3	Face	Mur			1.0	0.00	Négatif

OBSERVATIONS :

Rez-de-chaussée :

- Toutes les portes et les plinthes sont en bois vernis.
- Séjour : les murs de gauche, de face et de droite sont en pierre.
- Salle d'eau : les murs de droite et de face sont en carrelage.

1er étage :

- Salles de bains 1 et 2 : les murs sont en carrelage.
- Toutes les portes et les plinthes sont en bois vernis.
- Chambres 1 et 3 : velux en bois.

JH JB
JH



25, RUE DU TRANSVAAL - 75020 PARIS
 TEL: 01 43 58 78 20 - FAX: 01 43 58 78 24
 alexis@quenetai.com

DIAGNOSTICS PLOMB - AMIANTE - ETAT PARASITAIRE
 D.T.I. (DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER)
 CERTIFICATION DE SURFACE LOI CARREZ

CONCLUSIONS RECAPITULATIVES

La société IMMO PARTNERS a été sollicitée pour procéder à l'identification de toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb sur le site désigné ci-dessous :

Appartement
 5 rue de la Mairie
 60270 GOUVIEUX
 N° de lot : 2

Le diagnostic a été réalisé le 27/05/2004 par Guillaume HOEL conformément à la réglementation relative à la lutte contre le saturnisme. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un appareil portatif à fluorescence X de marque NITON.

Le diagnostic s'est révélé positif (taux de plomb supérieur à 1mg/cm²) pour les éléments suivants :

NP de série de la machine utilisée : XL309-U33106498LY

Eléments pièces	Aspect apparent	Etat de conservation	Dégradations
-----------------	-----------------	----------------------	--------------

Les mesures réalisées sur les éléments de construction n'ont pas révélé la présence de plomb en concentration supérieure à 1 mg/cm² dans les revêtements ci-dessus énumérés. Le diagnostic ne fait pas apparaître à ce jour une accessibilité au plomb au sens de l'article R.32-2 du code de la santé publique.

Article R.32-12 - Lorsque l'état révèle la présence de revêtements contenant du plomb en concentration supérieure au seuil défini en application de l'article R.32-2, il lui est annexé une note d'information générale à destination du propriétaire lui indiquant les risques de tels revêtements pour les occupants et pour les personnes éventuellement amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné : cette note d'information est conforme au modèle approuvé par arrêté des ministres en charges de la construction et de la santé. Cet état est communiqué par ce propriétaire aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Il est tenu par le propriétaire à disposition des agents ou services mentionnés aux articles L.722 et L.795-1 ainsi que, le cas échéant, aux inspecteurs du travail et aux agents de service de prévention des organismes de sécurité sociale. Uniquement en cas d'accessibilité au plomb, le vendeur ou son mandataire informe le préfet en lui transmettant une copie de l'état des risques.

PARIS, le 04/06/2004

IMMO PARTNERS

Le Technicien
 Guillaume HOEL

Alexis de Quénetai

IMMO
 PARTNERS
 25, RUE DU TRANSVAAL - 75020 PARIS
 TEL. : 01 43 58 78 20 - FAX : 01 43 58 78 24

IH JB
 JH



25, RUE DU TRANSVAAL - 75020 PARIS
 TEL: 01 43 58 78 20 - FAX: 01 43 58 78 24
 alexis@quenetaim.com

DIAGNOSTICS PLOMB - AMIANTE - ETAT PARASITAIRE
 D.T.I. (DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER)
 CERTIFICATION DE SURFACE LOI CARREZ

HABILITATIONS

AGREMENT DGSNR*

*Autorisation de détenir et d'utiliser des radioéléments aux fins d'analyse
 par fluorescence X pour recherche de plomb dans les peintures.*

N° T751090 S2

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Assurance de responsabilité civile souscrite auprès de la Compagnie

M.M.A. sous la police :

N° 111 570 491

* DGSNR : Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection.

P P
 aires .
 vice F
 le Rec
 ue du f
 phone :
 01.40.

réf :
 réf : M

: SCI

Che

Nou
 nou:
 l'inst
 JEC

Ci-jo
 votre

Nous
 Maître

[Handwritten signatures]